

## ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UE-MERCOSUR

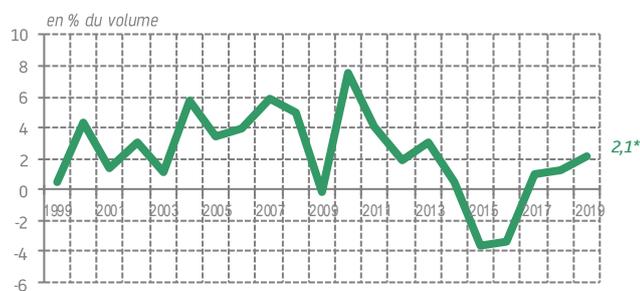
### MENACES SUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE EUROPÉEN

En dépit de tous les avertissements énoncés par les acteurs du monde agricole, la Commission européenne a fini par signer l'accord de libre-échange avec les pays du MERCOSUR, après vingt ans d'âpres négociations. Dans ces tractations, le secteur agricole européen a fait office de monnaie d'échange pour convaincre les pays du MERCOSUR d'ouvrir leurs marchés publics et d'éliminer les barrières tarifaires existantes sur des secteurs industriels à forte valeur ajoutée. En contrepartie, certaines filières européennes vont être confrontées à l'arrivée de productions agricoles sud-américaines très compétitives.

Les négociations de l'accord de libre-échange entre le MERCOSUR (Marché commun du Sud, comprenant l'Uruguay, le Paraguay, l'Argentine et le Brésil) et l'UE ont donc livré un premier verdict le vendredi 28 juin 2019 avec la signature d'une première esquisse de l'accord et de son contenu. Si les perspectives d'ouverture d'un marché représentant 260 millions de consommateurs et la septième économie mondiale ravissent les industriels et investisseurs européens, les contreparties obtenues par les pays du MERCOSUR sur l'ouverture du marché agricole européen pourraient porter un préjudice économique majeur pour les filières agroalimentaires.

L'économie brésilienne comme celle de l'Argentine avaient grandement besoin de cet Accord pour relancer leur croissance économique. Les deux pays sont en effet dans une situation macroéconomique difficile, notamment le Brésil, qui sort à peine de plusieurs années de récession (graphique 1).

Graphique 1 - Taux de croissance du PIB du Brésil

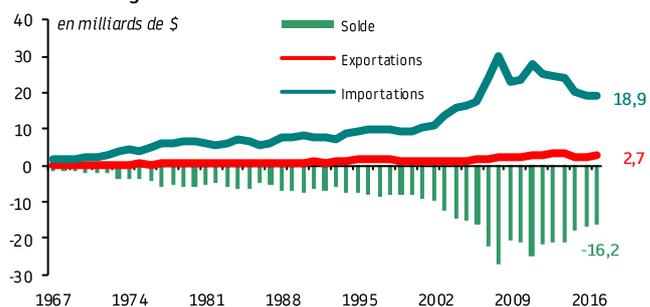


899 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

\*Estimation 2019  
source : OCDE

Les échanges commerciaux de biens entre les deux zones économiques apparaissent relativement équilibrés, si ce n'est favorable à l'UE avec un excédent bilatéral de 2,4 milliards d'€ pour près de 45 milliards d'€ d'exportation au total sur la zone MERCOSUR. La situation est tout autre concernant les échanges agroalimentaires. En effet, l'UE apparaît au contraire très déficitaire sur cette catégorie de produits avec un déficit de plus de 16 milliards de dollars en 2017 (graphique 2). Les importations de graines oléagineuses, de viandes, de fruits et légumes (dont produits tropicaux) et de préparations alimentaires (principalement de jus de fruits, conserves et de tourteaux de soja) constituent plus des trois-quarts de ces flux.

Graphique 2 - Balance commerciale agroalimentaire de l'UE avec le MERCOSUR



1976 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : CEPII - CHELEM

Le contenu de l'accord<sup>1</sup> concernant l'ouverture du marché agricole européen prévoit la libéralisation de 93 % des exportations agroalimentaires européennes vers le MERCOSUR, et inversement de 82 % des importations européennes de produits agroalimentaires en provenance du MERCOSUR. La libéralisation partielle des lignes tarifaires concernant les produits sensibles s'effectue sous la forme

<sup>1</sup> [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/june/tradoc\\_157964.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/june/tradoc_157964.pdf)

d'une ouverture de contingents d'importations sur 6 ans détaillée ainsi :

- \* 99 000 tonnes de viande de bœuf (55 % de viande fraîche et 45 % de viande congelée) à un droit ad valorem de 7,5 % + élimination des droits de douanes sur les contingents Hilton déjà existants, soit 60 000 tonnes à droit zéro ;
- \* 190 000 tonnes de viande de volaille à droit zéro ;
- \* 25 000 tonnes de viande porcine avec un droit de 83 €/tonne ;
- \* 180 000 tonnes de sucre à droit zéro ;
- \* 450 000 tonnes d'éthanol pour des usages industriels et 200 000 tonnes pour tout autre usage avec un droit de douane réduit de 30 % ;
- \* 45 000 tonnes de miel à droit zéro ;
- \* 60 000 tonnes de riz à droit zéro.

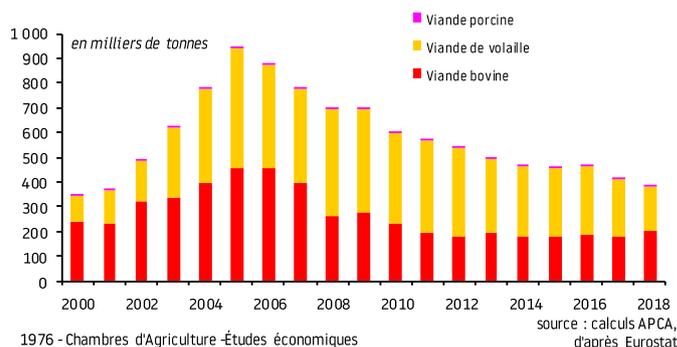
A signaler que l'UE obtiendrait principalement un accès préférentiel sur le marché des produits laitiers (30 000 tonnes de fromages, 10 000 tonnes de lait écrémé en poudre et 5 000 tonnes de lait infantile) avec une réduction progressive des droits de douanes sur dix ans, ainsi que la reconnaissance de 357 indications géographiques. S'agissant des produits laitiers, l'ouverture des marchés des pays du MERCOSUR a de quoi satisfaire les grands groupes multinationaux français, implantés au Brésil notamment, à l'instar de Lactalis et de Savencia, qui pourront ainsi importer des poudres et des fromages en provenance d'Europe à droits de douane dégressifs, donc moins chers que s'il les faisait produire sur place.

### ALERTE ROUGE SUR LA VIANDE

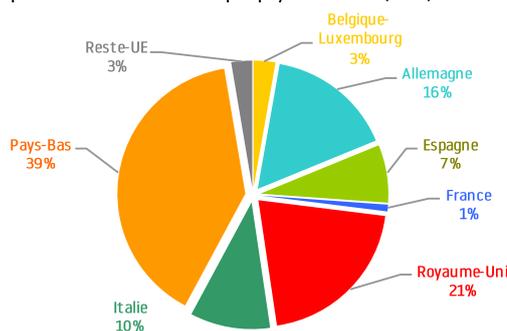
Rappelons que le Brésil est redevenu la première puissance exportatrice de viande bovine, devant l'Inde qui occupait ce rang depuis quelques années. Il apparaît que les volumes de contingents ouverts sur les produits carnés font peser un risque très important pour les élevages européens. Sur l'année 2018, l'Union européenne a importé plus de 380 000 tonnes de viande (bovins, volaille et porcins ; viande fraîche, congelée et transformée) en provenance des pays du MERCOSUR (graphique 3). Si les contingents d'importations étaient pleinement utilisés après la ratification de l'accord, soit 304 000 tonnes, cela représenterait donc une hausse cumulée de 80 % des flux importations de ces viandes sur le territoire européen en six ans. Les élevages européens seraient alors confrontés à un arrivage régulier de 50 000 tonnes supplémentaires de viande sud-américaine chaque année.

La question est de savoir comment seraient répartis ces contingents entre les 28 pays (bientôt 27) de l'UE. Il apparaît que les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne captent à eux-seuls 75 % des exportations sud-américaines de viande à destination de l'Union européenne, dont 40 % pour les seuls Pays-Bas (graphique 4).

Graphique 3 - Importations de viande de l'UE en provenance des pays du MERCOSUR



Graphique 4 - Destination des importations de viande en provenance du MERCOSUR par pays de l'UE-28 (2018)



La France n'absorbe que 1 % de ces flux, soit environ 4 000 tonnes sur l'année 2018. Au regard de ces flux actuels, on pourrait donc penser que les filières françaises d'élevage seraient relativement épargnées. Mais plusieurs facteurs pourraient amener à déséquilibrer le marché national.

La sortie imminente du Royaume-Uni d'ici la fin de l'année va conduire à une réallocation des contingents existants et à venir avec l'accord MERCOSUR. Les importations du Royaume-Uni de viande sud-américaine s'élevaient à 99 000 tonnes en 2018, et compte-tenu du poids du pays dans les importations de l'UE en viande provenant du MERCOSUR (21 %), le Royaume-Uni aurait potentiellement dû absorber 62 000 tonnes des 304 000 tonnes de contingents ouverts avec l'accord de libre-échange. Ce sont donc près de 110 000 tonnes de viande importées qu'il faudrait redistribuer chaque année entre les 27 pays restants si le Royaume-Uni venait à sortir sans préserver ses contingents.

Par ailleurs, les volumes d'importations de viande du MERCOSUR pèsent peu en apparence sur la consommation totale européenne. Par exemple, la consommation indigène brute (CIB) en viande bovine de l'Union européenne s'élève chaque année à environ 6,9 millions de tec (tonne équivalent carcasse) de viande bovine (source : FranceAgriMer, moyenne 2016-2018), ce qui implique que les importations de viande du MERCOSUR avec l'accord de libre-échange pèseraient tout au plus de 3 à 4 % sur le total de la viande bovine consommée par les habitants de l'UE.

Mais les importations de viande bovine sud-américaine concernent principalement des morceaux de découpes à forte valeur ajoutée (principalement d'alloyaux) et/ou destinés à des circuits de restauration hors foyer ou hors domicile (RHD/RHF), ce qui amènerait à une concurrence accrue sur des segments de marché bien plus étroits. D'après une note de l'*Institut de l'élevage* (IDELE) produite pour la *Fédération Nationale Bovine* (FNB), il est estimé que 75 % des nouveaux contingents obtenus par les pays du MERCOSUR seraient remplis par des pièces d'alloyaux, alors que la production européenne s'élève à un peu plus d'1 million de tec sur ce segment. La hausse de ces importations serait donc susceptible de déstabiliser le marché européen, puisque cela correspondrait à un volume supplémentaire global de 74 250 tonnes supplémentaires d'alloyaux (12 375 tonnes par an) sur le marché européen, soit 7 % du marché européen.

Toujours dans cette même note, il est rappelé que la consommation d'alloyaux est dominante dans la viande piécée consommée en France et représente un marché de 310 000 tec, dont 100 000 tec commercialisés par le secteur de la RHD/RHF. En sachant que 52 % de cette viande consommée sur le territoire français est importée (majoritairement en provenance des Pays-Bas, d'Allemagne et du Royaume-Uni), la probabilité de retrouver des viandes sud-américaines dans des circuits de la restauration française est donc relativement forte.

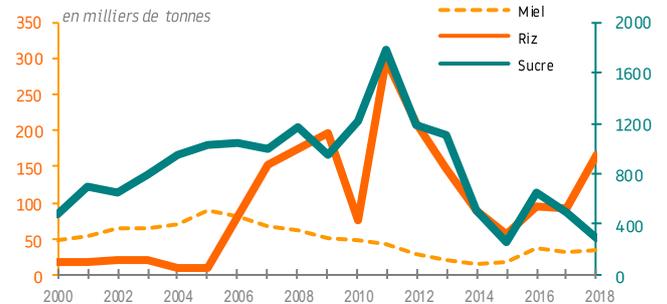
Le problème se pose d'autant plus pour la viande de volaille, en sachant que la balance commerciale française en produits volailles est devenue structurellement déficitaire (avec un solde négatif de -121 000 tec en 2018) et que plus de 30 % des volailles consommées sur le territoire sont désormais d'origine importée. De nombreuses incertitudes vont donc peser sur la capacité des acteurs de ce marché à assurer une transparence quant au suivi et à la traçabilité de ces viandes pour le consommateur.

## DE NOMBREUSES AUTRES PRODUCTIONS SONT AUSSI MENACÉES

Le secteur sucrier est également l'un des grands perdants de la signature de cet accord de libre-échange, alors que la filière européenne peine à s'extraire d'une crise majeure depuis la fin des quotas sucriers en 2017. Les contingents ouverts pour les importations de sucre, principalement en provenance du Brésil, représenteraient une hausse annuelle de 10 % par an par rapport aux importations européennes de l'année 2018 qui s'élevaient à un peu moins de 300 000 tonnes en provenance de la zone MERCOSUR (graphique 5). A cela vient s'ajouter l'ouverture d'un contingent de 650 000 tonnes d'éthanol, et qui pourrait sérieusement venir concurrencer un débouché d'avenir pour les producteurs de sucre, mais aussi un circuit de valorisation important pour les résidus de production de blé et de maïs. La France est d'ailleurs un acteur majeur du marché de l'éthanol européen puisqu'elle représente le premier producteur de l'Union avec une production

de 11 millions d'hectolitres (soit un tiers de la production européenne) et le premier exportateur intra-communautaire avec plus de 8 millions d'hectolitres d'alcool éthylique non dénaturé expédiés vers ses voisins européens. Les volumes supplémentaires introduits par l'accord avec le MERCOSUR pourraient donc fortement déséquilibrer le marché dans les années à venir, d'autant plus avec la sortie du Royaume-Uni puisque ce dernier absorbe 30 % des exportations françaises.

Graphique 4 - Exportations des pays du MERCOSUR vers l'UE



1976 - Chambres d'Agriculture - Études économiques source : Calculs APCA d'après Eurostat

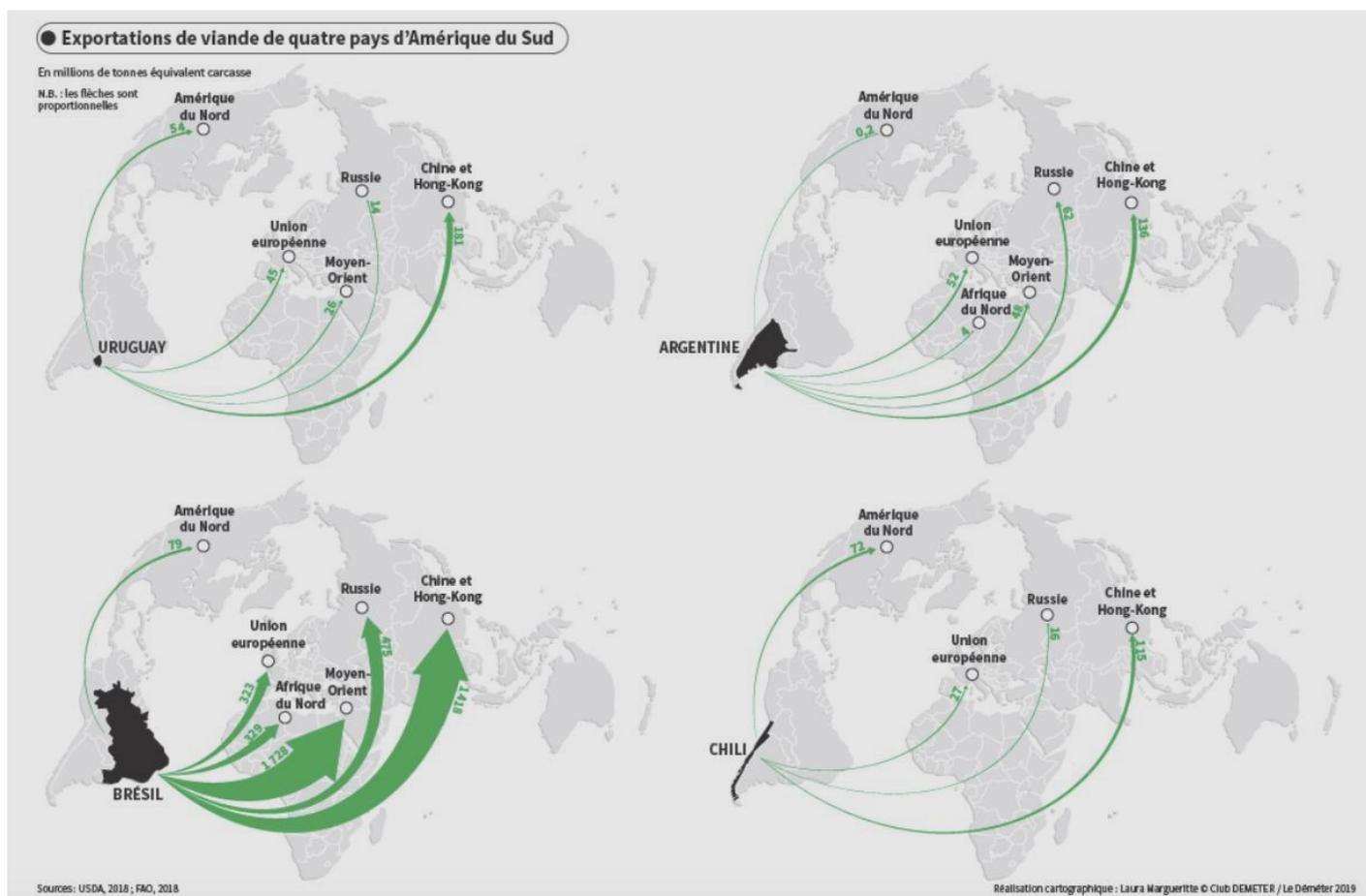
Le miel et le riz sont également deux produits particulièrement touchés par cet accord. Les apiculteurs européens sont déjà soumis à une forte concurrence étrangère, principalement en provenance de la Chine qui pèse pour 40 % des 200 000 tonnes de miel importés chaque année. Alors que les volumes de miel sud-américain (principalement en provenance d'Argentine) exportés en Europe ne s'élevaient qu'à 35 000 tonnes en 2018, l'ouverture d'un contingent d'importations supplémentaires de 45 000 tonnes sur six ans sans droits de douane permettrait aux apiculteurs sud-américains d'accroître leurs exportations de plus de 20 % vers le continent européen. La situation est encore plus préoccupante pour la filière rizicole européenne dont la production (marginale) peine à se démarquer de la forte concurrence imposée par les pays-tiers. Les pays du MERCOSUR ont exporté 166 000 tonnes de riz en 2018 vers l'UE (dont la moitié provenait de l'Uruguay), et les 60 000 tonnes de contingents supplémentaires ouverts sur 6 ans représentent donc des volumes non négligeables pour les exportateurs sud-américains.

## DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES SUD-AMÉRICAINES ARMÉES POUR L'EXPORTATION

L'accord de libre-échange avec l'UE représente une réelle opportunité pour des filières agroalimentaires sud-américaines très performantes à l'exportation. Sur les 43 millions de tonnes de viande produites dans la zone MERCOSUR (soit 13 % de la production mondiale), près de 20 % de cette production est exportée à travers le globe où le Brésil occupe notamment une position dominante dans les échanges internationaux (Carte). Le pays s'appuie sur un tissu d'entreprises agroalimentaires qui, pour certaines, font désormais partie des pre-

<sup>2</sup> La compétitivité des filières agricoles du Mercosur : le cas des filières viandes brésiliennes. Rapport de synthèse, Juin 2012, IDELE-IFIP-ITAVI.

## CARTE



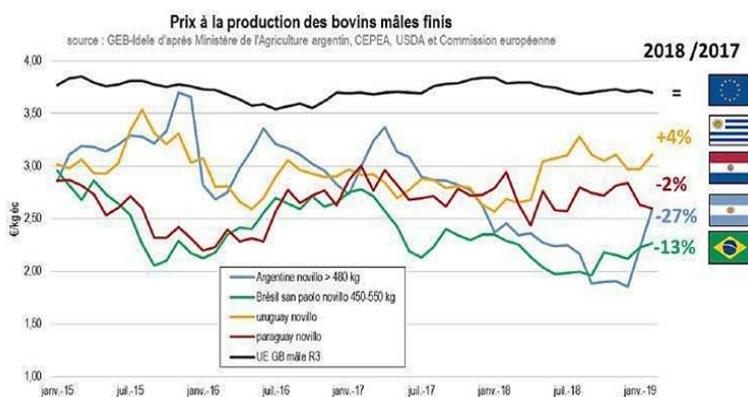
mières firmes multinationales de l'agroalimentaire (FMNA). Le groupe brésilien JBS-Friboi apparaît comme la troisième FMNA à l'échelle mondiale avec un chiffre d'affaires de plus de 48 milliards de dollars en 2016. Le groupe possède la plupart de ses unités de productions sur le territoire brésilien mais également plusieurs installations en Europe. Sa stratégie de développement à l'international s'est renforcée en Europe avec l'acquisition en 2017 de la société britannique Moy Park (production de volaille) pour un montant d'un milliard de dollars. Les sociétés brésiliennes Marfrig, second transformateur de viande au Brésil, et Brasil Foods, spécialisée dans l'abattage de volaille, sont également des puissantes firmes (chacune dégageant un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 milliards de dollars) orientées à l'international avec des filiales implantées en Europe.

Les capacités de transformation de ces industries apparaissent largement supérieures aux outils industriels européens. Selon une étude sur la compétitivité des filières d'élevage brésiliennes, certains abattoirs brésiliens traitent jusqu'à 2,7 millions de têtes de volaille par semaine et l'équivalent de 120 000 tonnes de viande bovine par an.

A titre de comparaison, les outils français les plus performants ont une capacité cumulée de traitement des volumes de respectivement 600 000 volailles et 30 000 tec de viande bovine sur la même durée. Le différentiel de coût de production au stade de l'exploitation est également important. Le surcoût moyen d'un élevage type français est de 1,5 à 1,7 €/kg pour un atelier naisseur, et de 2,2 à 2,4 €/kg pour un atelier engraisseurs par

rapport aux élevages brésiliens. Idem pour les exploitations de volailles où le différentiel de coût, rien que sur l'aliment, varie de 14 à 35 % par rapport aux élevages brésiliens. Enfin, le coût du travail en élevage apparaît là-aussi clairement à l'avantage du Brésil, le surcoût horaire dans les élevages français s'élevant en moyenne à 7 €/heure par unité de main-d'œuvre par rapport aux élevages brésiliens. Pour l'ensemble des pays du MERCOSUR, la compétitivité des bovins mâles finis apparaît systématiquement supérieure à celle des bovins européens avec un différentiel de prix allant de 21 à 43 % (graphique 6).

**Graphique 6**



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après Ministère de l'Agriculture argentin, USDA, MLA et Commission européenne

Note : les % indiquent l'évolution des prix entre 2017 et 2018

Concernant les autres secteurs d'élevage, si les autres pays du MERCOSUR n'affichent pas des niveaux de performances similaires à l'agriculture brésilienne, les échanges de produits agroalimentaires sont un secteur stratégique pour leurs équilibres commerciaux. La balance commerciale agroalimentaire pour chacun des 4 pays membres du MERCOSUR montre des excédents systématiques (source : calculs de l'APCA d'après données COMTRADE, chiffres 2016) : 56 milliards de \$ pour le Brésil, 18 pour l'Argentine, 3,5 pour le Paraguay et 3,4 pour l'Uruguay. Enfin, la dépréciation tendancielle des monnaies de chacun de ces pays vis-à-vis du dollar américain depuis 2015 renforce davantage la compétitivité prix de ces puissances agricoles face aux productions européennes.

### DES CRAINTES ET DES DISTORSIONS ENVIRONNEMENTALES ÉVIDENTES

Le Brésil a fait de son secteur agricole le fer de lance de sa stratégie de conquête du monde, et ce depuis la première colonisation du pays au XVI<sup>e</sup> siècle. Rien n'a pu écarter le Brésil de cette trajectoire construite sur une longue période. Et l'Accord signé avec l'UE ne fait que renforcer cette tendance à l'augmentation des parts de marché.

Les perspectives commerciales ouvertes par l'Accord signé au début du mois de juillet pour un pays comme le Brésil augurent mal du devenir de la forêt amazonienne. Couplées au surcroît de demande de soja adressé par Pékin au Brésil en réaction à la guerre économique sino-américaine, l'Accord risque d'amplifier la dégradation de l'Amazonie. Depuis cinquante ans, la forêt a perdu 20% de sa surface. L'UE indique que la négociation n'a pu aboutir qu'en raison de l'arrimage du Brésil à la COP 21, dont le Président Bolsonaro envisageait de sortir. On oublie que le ralliement au contenu de la COP 21 n'a pas valeur d'engagement concret, aucune contrainte de quelque ordre que ce soit n'étant contenue dans le texte de l'Accord de Paris.

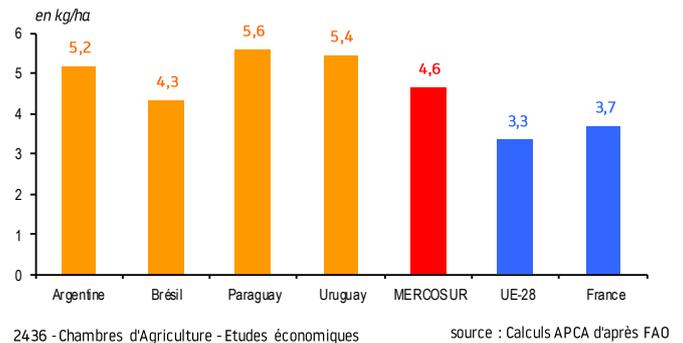
Il n'y a d'ailleurs dans le texte de l'Accord de libre-échange aucune mesure incitant les éleveurs de viande mercosuriens à modifier leurs pratiques et leurs systèmes d'élevage, pour lesquels l'engraissement s'effectue en feedlots, avec un usage massif et systématique d'antibiotiques, alors que, à l'inverse, le contingent Hilton impose une finition à l'herbe. Les acteurs qui se sont engagés dans une dynamique d'élevage soutenable, qu'ils soient des firmes (JBS, Minerva, Marfrig), des ONG (Amis de la Terre), ou des GMS (Carrefour, Walmart ou Casino), doivent aujourd'hui se sentir pris à revers par le gouvernement brésilien.

Aux inquiétudes liées à l'environnement s'ajoutent celles relatives au sanitaire. La transformation agro-industrielle du Brésil, s'est traduite par une très forte progression de l'utilisation de produits phytosanitaires qui atteint aujourd'hui l'équivalent de la consommation de l'Union européenne. D'après les chiffres de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la consommation de pesticides de la totalité des

pays du MERCOSUR est presque deux fois supérieure à celle des pays de l'Union européenne : 650 000 tonnes pour les pays du MERCOSUR contre 369 000 tonnes pour les pays de l'UE, soit un différentiel de 40 % (chiffres 2016).

Ramené à l'hectare de surfaces en culture, la consommation moyenne de produits phytosanitaires pour chaque pays du MERCOSUR et l'ensemble de la zone est également supérieure à celle de l'Union européenne (graphique 7).

Graphique 7 - Utilisation moyenne de pesticides en kg par ha de surfaces en culture (2016)



Cette préoccupation est d'autant plus grande par rapport aux types et à la toxicité des produits utilisés dans les pays du MERCOSUR, alors que nombre d'entre eux sont interdits sur le territoire européens. Ceci concerne également des produits vétérinaires. Un rapide aperçu des principales ventes de produits phytosanitaires au Brésil (Tableau) donne des indications quant à l'écart des pratiques environnementales qui peut exister entre le MERCOSUR et l'UE. L'homologation par le Président brésilien Jair Bolsonaro de 239 produits phytosanitaires supplémentaires depuis le début de l'année 2019 vient considérablement renforcer ces craintes environnementales concernant la possibilité d'importer des produits issus des grandes cultures.

Tableau - Pesticides les plus vendus au Brésil en 2016 (par substance active)

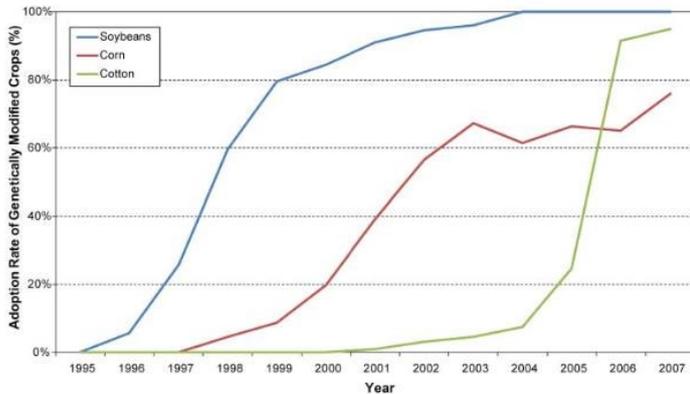
Substance	Type	Ventes (en milliers de tonnes métriques)	Statut dans l'UE
Glyphosate	herbicide	185,56	Autorisé, interdiction prévue en France en 2021
2,4-D	herbicide	53,4	Autorisé
Mancozebe	fongicide	33,3	Autorisé
Atrazine	herbicide	28,6	Interdit depuis 2004
Acephate	insecticide et acaricide	24,8	Interdit depuis 1991
Carbendazim	fongicide	13,3	interdit depuis 2009
Paraquat	herbicide	11,6	interdit depuis 2007
Imidacloprid	néonicotinoïdes	9,1	Interdit depuis 2018

Source : IBAMA

Enfin, sans entrer trop dans le détail de cette dimension que sont les OGM, indiquons brièvement que le taux de cultures OGM a connu une progression fulgurante dans un pays comme l'Argentine, que ce soit en maïs ou en soja (graphique 8).

**Graphique 8**

**Evolution des cultures OGM en Argentine depuis les années 1990<sup>3</sup>**



**Figure 14.12. Adoption rates of genetically modified crops in Argentina, 1996-2007**

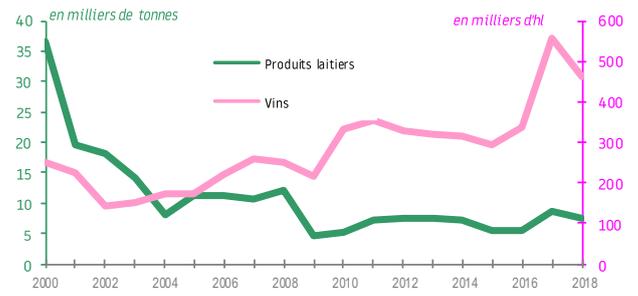
Sources: Prepared using data from Trigo and Cap 2006; James 2006, 2007; and FAOSTAT.

### DES INTÉRÊTS POUR L'AGRICULTURE EUROPÉENNE ?

Les termes de l'accord sur lesquels les parties prenantes se sont entendues comportent également un abattement tarifaire sur certains produits agroalimentaires européens. Les produits de la chocolaterie-confiserie, les produits laitiers et les vins sont les principales cibles de ces abattements dont les tarifs douaniers s'élevaient de 20 % à 30 %. Pour ces deux dernières catégories de produits, le marché sud-américain ne représente qu'une opportunité relativement modeste pour les opérateurs économiques (graphique 9). Le MERCOSUR ne représente que 0,1 % des exportations totales de produits laitiers européens vers les pays-tiers, soit un peu plus de 7 000 tonnes dont 4 000 tonnes de fromages en 2018. Certes, l'ouverture du contingent de 30 000 tonnes de fromages sur 10 ans (soit 3 000 tonnes de fromages par an) permettrait de quasiment doubler le niveau annuel d'exportation de fromages pour les laitiers européens vers cette zone.

Mais le marché sud-américain est déjà largement occupé par les productions nationales, les cheptels laitiers argentins, uruguayens et brésiliens couvrant une très grande part de la consommation intérieure de la zone MERCOSUR. Le Brésil, à priori principal pays bénéficiaire de ces contingents d'importation puisque le pays importe de 500 à 600 millions de \$ de produits laitiers chaque année, a pour principaux fournisseurs l'Argentine et l'Uruguay qui pèsent à eux seuls pour 80 % de ses approvisionnements. La situation est quelque peu identique pour les vins où, malgré la croissance du marché sud-américain, le MERCOSUR ne représente que 2 % des exportations européennes de vins, le marché étant largement dominé par les vignobles chiliens et argentins.

**Graphique 9 - Exportations des pays de l'UE vers la zone MERCOSUR**



1976 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : Calculs APCA d'après Eurostat

### ET MAINTENANT ?

Les retombées à moyen terme de cet Accord de libre-échange méritent bien évidemment d'être regardées sous l'angle géo-économique. En signant cet Accord avec le MERCOSUR, et en attendant celui en cours de négociation avec l'autre poids lourd de l'agriculture mondiale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réunies, l'UE a sans doute manifesté une fois de plus son attachement au libre-échange, alors que dans beaucoup d'autres régions du monde, l'heure est à la protection, comme en Russie ou aux Etats-Unis.

Ce contraste dans les politiques commerciales est porteur à terme d'une nouvelle phase de recomposition des forces exportatrices et importatrices sur l'échiquier international, après celle occasionnée par l'embargo russe et par la guerre des tarifs douaniers sino-américaine. L'UE reste arc-boutée sur cette croyance selon laquelle le libre-échange tire la croissance et l'emploi. On peut alors se demander si l'UE n'a pas réduit l'ensemble de ses politiques publiques à une seule, le commerce.

Il est enfin intéressant de noter que, dans cette affaire UE-MERCOSUR, ce sont les Etats-Unis qui apparaissent comme les perdants. A force de concentrer leur stratégie économique et commerciale sur l'Asie, et singulièrement sur la Chine, ils ont perdu une bonne partie de l'Amérique Latine, que voudrait récupérer l'UE. A ce jeu, nul doute que si Donald Trump est réélu, il orchestrera une vigoureuse bataille douanière contre Bruxelles et les produits agricoles et alimentaires des Etats membres.

Quarante ans après l'émergence d'une mondialisation que l'on nous promettait vertueuse, un bilan doit être dressé. Cette mondialisation administre la preuve que les nations n'en ont pas fini avec leur sinistre dessein, c'est-à-dire conquérir au détriment de l'autre, entretenant ainsi l'état de nature qui règne encore entre souverainetés rivales<sup>4</sup>.

**Contacts : Quentin Mathieu et Thierry Pouch**

<sup>4</sup> Lire R. Aron (1956), La société industrielle et la guerre, éditions Plon.

<sup>3</sup> Lence, S. H. (2010). « The agricultural sector in Argentina: Major trends and recent developments. » *The shifting patterns of agricultural production and productivity worldwide*, 409-448.

